

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KAYL
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAL DE KAYL

Séance publique du 06.05.2021

Date de l'annonce publique de la séance et de la convocation des conseillers: 30.04.2021

Présents : M. Lorent, bourgmestre, Mme Petry, échevine, M. Lux, échevin, MM. Becker, Birchen, Donven, Gonçalves Dos Anjos, Krings, Lukas, Thomé et Weiler, conseillers, Mme Rommes, secrétaire

Présence par procuration : Mme Belleville, M. Humbert

Absents : a) excusé : /
b) sans motif : /

Point de l'ordre du jour : 5.1

Objet : **Morcellement SETIM S.A.**

Le Conseil Communal,

Vu le projet de morcellement présenté par la société Tec Promotion sàrl, concernant la parcelle sise à Kayl, au lieu-dit « rue de Schifflange », inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section A de Kayl sous le numéro cadastral 2430/5515 ;

Vu les plans joints à la demande de morcellement telle que présentée par la société Tec Promotion sàrl ;

Revu la délibération du conseil communal du 17 octobre 2017 portant adoption du nouveau projet d'aménagement général de la commune de Kayl, approuvé par le Ministre de l'Intérieur en date du 4 mai 2018, référence 18c/006/2017;

Revu la délibération du conseil communal du 17 octobre 2017 portant adoption du projet d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE), approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 4 mai 2018, référence 17970/18c ;

Vu la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 relative à l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu les explications du collège des bourgmestre et échevins ;

après délibération
avec 9 voix pour, 1 abstention et 3 voix contre

approuve le projet de morcellement présenté par la société Tec Promotion sàrl, concernant la parcelle sise à Kayl, au lieu-dit « rue de Schifflange », inscrite au cadastre de la commune de Kayl, section A de Kayl sous le numéro cadastral 2430/5515.

En séance, date qu'en tête.

Suivent les signatures

Pour expédition conforme.

Le bourgmestre,



la secrétaire,

